

République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT

~~~~~  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 12 décembre 2022**  
~~~~~

BUDGET PRINCIPAL
VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 12 décembre 2022 à 18h00 en Salle du Conseil communautaire, sous la présidence de Monsieur Jean-François SOTO, Président de la communauté de communes. La convocation a été adressée le 5 décembre 2022.

Étaient présents ou représentés M. Jean-François SOTO, M. Philippe SALASC, Mme Nicole MORÈRE, M. Ronny PONCE, M. Pierre AMALOU, M. Olivier SERVEL, Mme Josette CUTANDA, M. Jean-Pierre PUGENS, M. Anthony GARCIA, Mme Véronique NEIL, M. Xavier PEYRAUD, M. David CABLAT, M. Jean-Pierre GABAUDAN, M. Yannick VERNIERES, Mme Chantal DUMAS, M. Henry MARTINEZ, M. Yves GUIRAUD, Mme Monique GIBERT, Mme Marie-Françoise NACHEZ, M. José MARTINEZ, M. Jean-Marc ISURE, Mme Marie-Hélène SANCHEZ, M. Philippe LASSALVY, Mme Stéphanie BOUGARD-BRUN, M. Marcel CHRISTOL, M. Jean-Claude CROS, M. Thibaut BARRAL, Mme Valérie BOUYSSOU, Mme Béatrice FERNANDO, Mme Marie-Agnès SIBERTIN-BLANC, Mme Martine BONNET, M. Gregory BRO, M. Daniel REQUIRAND, M. Jean-Luc DARMANIN, M. Jean-Pierre BERTOLINI, Mme Florence QUINONERO - M. Jean-Philippe MORESMAU suppléant de M. Robert SIEGEL, M. Jean-Louis RANDON suppléant de M. Bernard GOUZIN, M. Pierre ANCIAN suppléant de M. Christian VILONG, Mme Catherine GIL suppléant de M. Claude CARCELLER.

Procurations Mme Roxane MARC à M. Yannick VERNIERES, Mme Christine SANCHEZ à M. Henry MARTINEZ, M. Nicolas ROUSSARD à M. Philippe SALASC, Mme Martine LABEUR à M. Marcel CHRISTOL, M. Pascal DELIEUZE à M. Jean-Pierre GABAUDAN, M. Daniel JAUDON à M. José MARTINEZ.

Excusés Mme Jocelyne KUZNIAK.

Absents M. Laurent ILLUMINATI.

Quorum : 25	Présents : 40	Votants : 46	Pour : 46 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prend pas part : 0
Secrétaire de séance : Marie-Hélène SANCHEZ			

Agissant conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 5214-1 et suivants et L 5211-6 alinéa 1.

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, en particulier ses articles L.2311-1, L.2311-2 et suivants, L.2312-1 à L.2312-4 et L.2313-1 applicables aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) par renvoi de l'article L 5211-36 ;

VU l'article L.1612-2 du même code ;

VU la délibération n°3012 du Conseil communautaire en date du 21 novembre 2022 relative à la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire et à l'approbation du Rapport d'Orientation budgétaire 2023 ;

VU la présentation du Rapport sur l'égalité professionnelle Femmes-Hommes lors du Conseil communautaire du 21 novembre 2022 ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

CONSIDERANT les données issues du rapport d'orientation budgétaire,

CONSIDERANT que la section de fonctionnement du budget principal 2023 s'équilibre à 27 536 K€ comme suit :

Ce budget ne comprend pas la reprise anticipée des résultats antérieurs,

Les ratios des annexes budgétaires sont calculés sur la base du niveau de population du territoire de la communauté de communes au 01/01/2022 soit 41 014 habitants (40 201 en 2021),

- Recettes

Chapitre 013 : L'inscription budgétaire s'élève à 250K€ (285K€ en 2022).

Chapitre 70 : Le montant des produits et ventes diverses (services) devrait s'établir à 2.398 K€. Cette prévision comprend les recettes de tous les services de la CCVH (crèches, EMI, RAM)

Chapitre 73 : Les recettes fiscales ont été évaluées à partir des hypothèses suivantes :

- 2% d'augmentation en volume
- 5,1% de coefficient de révision des valeurs locatives.

Les taux de fiscalité restent inchangés pour le Budget primitif, ils seront ajustés au vote du budget supplémentaire en mars 2023 lorsque les données sur l'inflation et les bases fiscales de l'année 2022 seront connus. Le produit fiscal de CVAE a été remplacé par la TVA nationale.

Le montant global des impôts et taxes y compris la fraction de TVA s'établira à 21 722 K€. Elles représentent 79,40% du budget principal 2023.

Chapitre 74 : La recette de DGF est estimée sur les bases perçues en 2022 comme l'a annoncé le gouvernement. Le montant sera donc de 1 463 K€ pour un montant global sur ce chapitre de 2 825K€.

Chapitre 75 : Le montant prévisionnel est de 20K€.

Chapitre 77 : Le montant prévisionnel est de 20K€.

- Dépenses

Chapitre 011 : Le montant des charges à caractère général s'élèvera à 3.839 K€ (3.047K€ en 2022).

Chapitre 012 : Les dépenses de personnel ont été évaluées à 11.486 K€ (10.620 K€ en 2022) et tiennent compte des évolutions liées au Glissement Vieillesse Technicité (GVT), des recrutements et des évolutions réglementaires récentes qui ont touché la fonction publique territoriale.

Chapitre 014 : Les atténuations de produits comprennent les attributions de compensation ajustées au titre des services mutualisés avec les communes qui sont inscrites sur les bases du réalisé 2022 pour 1 450K€. Le reversement FNGIR est corrigé sur la section des dépenses de fonctionnement (1 829 K€). Le montant du chapitre sera au total de 3.424 K€.

Chapitre 65 : Le montant des autres charges de gestion courante sera de 5.793 K€ en augmentation par rapport à 2022 lié à la contribution au SCH et au SYDEL et à l'OTI.

Chapitre 66 : Le montant des charges financières est évalué à 453K€.

Chapitre 67 : Pour ce qui concerne les charges exceptionnelles, une prévision a été établie à 10 K€.

Chapitre 68 : cette année comme en 2022, sont inscrits 200K€ en provisions pour risques et charges dans le but de prévoir la clôture de certains budgets annexes (cas du BA ZAE Emile CARLES). Ces provisions permettront de couvrir le déficit que devra supporter le budget principal.

Chapitre 042 : Le montant des dotations aux amortissements s'élèvera à 1399K€.

Chapitre 023 : un virement de 750 K€ de la section de fonctionnement à la section d'investissement peut être fait (1.135 K€ en 2022). L'épargne de gestion ne permet plus de dégager un autofinancement net suffisant pour couvrir le remboursement de nouveaux emprunts, ni d'autofinancer les investissements.

CONSIDERANT que la section d'investissement du budget principal 2022 s'équilibre à 10.481 K€ (8.626 K€ en 2022) comme suit :

Elle ne comprend pas la reprise anticipée des résultats antérieurs.

- Recettes

Chapitre 10 : Les dotations, fonds diverses représenteront 1.000 K€.

Chapitre 13 : Le montant des subventions s'élèvera à 2.447 K€, soit 28,70% des opérations d'équipements.

Chapitre 16 : Le montant prévisionnel des emprunts s'élèvera à 4.885 K€.

Chapitre 040 : Le montant des amortissements est de 1.399 K€ correspond au chapitre 042 en fonctionnement.

Chapitre 021 : Le virement de la section de fonctionnement est de 750 K€ (1.135 K€ en 2022).

- Dépenses

Chapitre 16 : Le montant prévisionnel des remboursements d'emprunts s'élève à 1.950 K€.

Chapitre 27 : Le montant des autres immobilisations financières est de 50 K€.

Chapitre « opérations » : Les dépenses réelles prévues en 2023 sur les opérations d'investissement s'élèvent à 8.481 K€ contre 6.576 K€ en 2022 et 5 216 K€ en 2021

Soit un total de dépenses réelles d'investissement de 10.481 K€ (8.626 K€ prévues au BP 2022).

CONSIDERANT les montants consolidés et ratios suivants :

Le BP2023 s'élève à 27.356 K€ en fonctionnement et 10.481 K€ en investissement.

A fin 2023, le niveau d'épargne brute est évalué à 2,1 M€ et le niveau d'épargne nette à 650 K€.

Pour mémoire, en 2021, le niveau d'épargne brute était de + 2.879 K€ et le niveau d'épargne nette à + 1.285 K€.

Le ratio d'épargne brute devrait être de 8,48% (contre 9,30% au BP2022) et la capacité de désendettement se situer à 7,9 ans (7,6 ans au BP 2022).

**Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

Le quorum étant atteint

DÉCIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'adopter le budget principal 2023 de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault, arrêté en dépenses et en recettes conformément aux tableaux ci-annexés et présenté par chapitre.

Transmission au Représentant de l'État

N° 3053

Publication le 19/12/2022

Notification le

DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE

Gignac, le 19/12/2022

Identifiant de l'acte : 034-243400694-20221212-10410-BF-1-1

Auteur de l'acte : Jean-François SOTO, Président de la
Communauté de communes Vallée de l'Hérault

Le Président de la communauté de communes



Jean-François SOTO

Secrétaire de séance



Marie-Hélène SANCHEZ



NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2023

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la Communauté de Communes de la Vallée de l'Hérault.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2023. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, d'équilibre et d'antériorité.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Par cet acte, le président, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2023 a été réalisé sur les bases du rapport d'orientations budgétaires présenté le 21 novembre 2022.

I. La section de fonctionnement

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services de l'intercommunalité.

1.1 Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel de la collectivité, l'entretien et la consommation des bâtiments communautaires, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les dépenses réelles de fonctionnement 2023 représentent 25.207.747 €, soit une augmentation de 8,39% par rapport au BP 2022. Les crédits sont répartis ainsi :

	BP 2022	BP 2023	Evolution (€)	Evolution (%)
011 - Charges à caractère général	3 047 029 €	3 839 665 €	792 636 €	26,01%
012 - Charges de personnel	10 620 444 €	11 486 860 €	866 416 €	8,16%
014 - Atténuation de produits	3 424 510 €	3 424 498 €	-12 €	0,00%
65 - Autres charges de gestion courante	5 509 859 €	5 793 724 €	283 865 €	5,15%
66 - Charges financières	445 000 €	453 000 €	8 000 €	1,80%
67 - Charges exceptionnelles	10 000 €	10 000 €	0 €	0,00%
68 - Provisions	200 000 €	200 000 €	0 €	0,00%
022 - Dépenses imprévues				
TOTAL Dépenses réelles	23 256 842 €	25 207 747 €	1 950 905 €	8,39%
042 - Opération d'ordre de transfert entre sections	1 250 000 €	1 399 031 €	149 031 €	11,92%
023 - Virement à la section d'investissement	1 135 722 €	750 000 €	-385 722 €	-33,96%
TOTAL Dépenses de fonctionnement	25 642 564 €	27 356 778 €	-3 096 646 €	6,69%

Les principaux postes de dépense sont :

- Les charges de personnel pour 11.4896.860 €,
- Les autres charges de gestion courante dont :
 - contribution au SCH pour 4.096.160 €,
 - contribution au SYDEL pour 355.000 €,
 - subvention de fonctionnement OTI pour 600 000 €
 - subventions versées pour 511 564 €,
 - indemnités de fonction des élus pour 231 000 €
- Les atténuations de produit dont :
 - Prélèvement FNGIR par l'Etat pour 1 829 510 €
 - Attribution de compensation versée aux communes pour 1 450 000 €
 - Reversement de la taxe de séjour à l'OTI pour 120.000 €
 - Dégrèvements fiscaux 20.000 €
- Les charges à caractère général elles-mêmes présentées selon la segmentation suivante :

	BP 2022	BP 2023	Evolution (€)	Evolution (%)
Achats de matières et fournitures	721 179 €	1 050 413 €	329 234 €	45,65%
Services extérieurs (entretien, maintenance...)	1 408 390 €	1 854 210 €	445 820 €	31,65%
Autres services extérieurs	842 460 €	858 742 €	16 282 €	1,93%
Imôts et taxes versés	75 000 €	76 300 €	1 300 €	1,73%
TOTAL	3 047 029 €	3 839 665 €	792 636 €	26,01%

Les consommations de fluides (eau, énergie, électricité, chauffage et carburant) sont compris dans la catégorie Achats de matières et fournitures.

1.2 Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (crèches, école de musique, services mutualisés...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat et à diverses subventions.

Les recettes réelles de fonctionnement 2023 représentent 27.356.778 €. Elles sont en augmentation de 6,69% par rapport au BP 2022 et sont réparties ainsi :

	BP 2022	BP 2023	Evolution (€)	Evolution (%)
013 - Atténuation de charges	285 000 €	250 000 €	-35 000 €	-12,28%
70 - Produits des services	2 341 482 €	2 398 590 €	57 108 €	2,44%
73 - Impôts et taxes	20 027 709 €	21 842 055 €	1 814 346 €	9,06%
74 - Dotations et participations	2 843 373 €	2 825 950 €	-17 423 €	-0,61%
75 - Produits de gestion courante	145 000 €	20 183 €	-124 817 €	-86,08%
76 - produits financiers	0 €	0 €	0 €	
77 - Produits exceptionnels	0 €	20 000 €	20 000 €	
78 - Reprise de Provisions	0 €	0 €	0 €	
TOTAL Recettes réelles	25 642 564 €	27 356 778 €	1 714 214 €	6,69%
042 – Opération d'ordre de transfert entre sections	0 €	0 €	0 €	
TOTAL Recettes de fonctionnement	25 642 564 €	27 356 778 €	1 714 214 €	6,69%

Les principaux postes de recette sont :

- Les impôts et taxes : principalement la taxe d'enlèvement des ordures ménagères et les impôts directs locaux (taxe d'habitation, taxes foncières, taxe de séjour et taxe sur les surfaces commerciales) ainsi qu'une fraction de TVA nationale reversée par l'Etat depuis la suppression de la taxe d'habitation et de la CVAE.
- Les dotations et participations dont les dotations et compensations versées par l'Etat
- Les produits des services : refacturation de frais et d'agents aux budgets annexes, recettes liées aux crèches à l'école de musique, les redevances d'occupation du domaine public...
- Les autres produits de gestion courante : les revenus des immeubles et autres

II. La section d'investissement

2.1 Les dépenses d'investissement

Le volume des dépenses d'équipement prévu en 2023 est de 8,53 M€, soit une augmentation de 27,79% par rapport au BP 2022. Les crédits sont répartis ainsi :

	BP 2022	BP 2023	Evolution (€)	Evolution (%)
20 - Immobilisations incorporelles				
204 - Subventions d'équipement versées				
21 - Immobilisations corporelles				
23 - Immobilisations en cours				
27 - Autres Immobilisations financières	100 000 €	50 000 €	-50 000 €	-50,00%
45 - Opérations pour compte de tiers				
Opérations d'équipements	6 576 340 €	8 481 567 €	1 905 227 €	28,97%
TOTAL Dépenses d'équipements	6 676 340 €	8 531 567 €	1 855 227 €	27,79%
13 - Subventions à reverser				
16 - Remboursement du capital de la dette	1 950 000 €	1 950 000 €	0 €	0,00%
020 - Dépenses imprévues				
TOTAL Dépenses réelles	8 626 340 €	10 481 567 €	1 855 227 €	21,51%
040 - Opérations d'ordre de transfert entre section				
041 - Opérations patrimoniales				
TOTAL Dépenses	8 626 340 €	10 481 567 €	1 855 227 €	21,51%

Les principaux projets qui ont été inscrits les opérations suivantes, en adéquation avec le projet de territoire et le Plan Pluri annuel d'investissement :

Opérations	Montants
I-1.Développer une agriculture durable de qualité	85 163
I-2.Construire un écosystème local favorable au développement des entreprises et à l'emploi	735 828
I-3.Protéger et développer le commerce de proximité	173 000
I-4.Développer une économie touristique de qualité	89 225
II-6.Planifier et maîtriser le développement urbain	1 284 853
II-7.Agir pour la préservation de tous les patrimoines et de la biodiversité	1 089 867
II-8.Agir pour une gestion durable de toutes les ressources	599 080
III-9.Renforcer l'accueil du jeune enfant	
III-10.Poursuivre l'implication aux côtés des acteurs de l'enfance et la jeunesse	
III-11.Accompagner la parentalité	
III-12.Pérenniser et diversifier l'offre de soins	
III-13.Proposer des mobilités douces, adaptées à tous les usages	1 521 280
III-14.Soutenir et promouvoir les activités sportives	868 000
IV-14.Equilibrer l'implantation territoriale de l'action culturelle	30 000
IV-15.Renforcer, développer et élargir les publics de la lecture	183 224
IV-16.Expérimenter innover et créer un développement artistique et culturel ancré dans le 21 siècle	721 628
V-17.Réseaux et partenariats	90 000
VI-18.Moyens communautaires	1 010 419
Total opérations d'investissement	8 481 567

2.2 Les recettes d'investissement

Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 8,33 M€ pour 2023 :

	BP 2022	BP 2023	Evolution (€)	Evolution (%)
10 - Dotations, fonds et réserves	965 000 €	1 000 000 €	35 000 €	3,63%
1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé				
13 - Subventions d'investissement reçues	1 286 088 €	2 447 365 €	1 161 277 €	90,30%
16 - Emprunts et dettes	3 989 530 €	4 885 171 €	895 641 €	22,45%
23 - Avances sur travaux				
45 - Opérations pour compte de tiers				
024 - Produit de cession des immobilisations				
TOTAL Recettes réelles	6 240 618 €	8 332 536 €	2 091 918 €	33,52%
021 - Virement de la section de fonctionnement	1 135 722 €	750 000 €	-385 722 €	-33,96%
040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	1 250 000 €	1 399 031 €	149 031 €	11,92%
041 - Opérations patrimoniales				
TOTAL Dépenses	8 626 340 €	10 481 567 €	1 855 227 €	21,51%

Les principaux postes sont :

- L'emprunt d'équilibre : 4,88 M€,
- Les subventions d'investissement versées (Europe, Etat, Région, Département...) : 2,44 M€
- Les dotations, fonds et réserves : 1 M€ (FCTVA)
- Les opérations d'ordre qui participent à l'autofinancement : 2,14 M€.

III. Etat de la dette

3 M€ d'emprunt nouveau a été mobilisé en 2022 sur le budget principal.

L'encours de dette supporté au budget principal au 01 janvier 2023 sera de 16,94 M €, ce qui représente un encours de 413 € par habitant.

En cours au 01/01/2023	Nombre d'emprunts	Taux moyen	Durée de vie moyenne	Durée de vie résiduelle
16 945 884 €	30	2,11%	6 ans, 7 mois	19 ans et 7 mois

L'ensemble de l'encours de dette est sécurisé et ne comporte aucun emprunt « toxique ».

Pour l'année 2023, un emprunt d'équilibre a été inscrit et le montant sera ajusté en fonction des dépenses et recettes réellement constatées. L'objectif est de stabiliser l'endettement, en prévoyant un recours équivalent au montant remboursé du capital de la dette, soit environ 2 M€.

IV. Les budgets annexes

4.1 Les budgets annexe des ZAE

Les Budgets Annexe des ZAE ont été mis en place dans le cadre des opérations d'aménagement et de commercialisation de ces zones. Le budget annexe ZAE Emile Carles a été clôturé au 31 décembre 2022.

Pour 2023, les budgets annexes ZAE s'équilibrent en fonctionnement à hauteur de 4.277.408 € et en investissement à 977.000 €.

FONCTIONNEMENT		Le Pouget	Aniane	Montarnaud	St André de Sangonis	Gignac
	Dépenses	PAE Trois Fontaines (extension)	PAE les Garrigues	PAE la Tour	PAE la Garrigue	ZAC La Croix
011	Charges à caractère général	397 190 €	196 260 €	75 600 €	474 050 €	1 868 808 €
042	Variation en cours produc. Biens		127 000 €	90 000 €	135 000 €	625 000 €
66	Intérêts des emprunts		6 500 €	26 000 €	16 000 €	240 000 €
	Total	397 190 €	329 760 €	191 600 €	625 050 €	2 733 808 €
	Recettes	PAE Trois Fontaines (extension)	PAE les Garrigues	PAE la Tour	PAE la Garrigue	ZAC La Croix
042	Variation de stocks					
70	Ventes terrains aménagés		323 260 €	75 600 €	29 187 €	744 975 €
74	Subventions	397 190 €	6 500 €	116 000 €	596 363 €	1 988 833 €
	Total	397 190 €	329 760 €	191 600 €	625 550 €	2 733 808 €
INVESTISSEMENT		Le Pouget	Aniane	Montarnaud	St André de Sangonis	Gignac
	Dépenses	PAE Trois Fontaines (extension)	PAE les Garrigues	PAE la Tour	PAE la Garrigue	ZAC La Croix
040	Stock (33.. Ou 3555)					
16	Rbt emprunts		127 000 €	90 000 €	135 000 €	625 000 €
	Total	0 €	127 000 €	90 000 €	135 000 €	625 000 €
	Recettes	PAE Trois Fontaines (extension)	PAE les Garrigues	PAE la Tour	PAE la Garrigue	ZAC La Croix
040	Stock (33.. Ou 3555)		127 000 €	90 000 €	135 000 €	625 000 €
16	Emprunts					
	Total	0 €	127 000 €	90 000 €	135 000 €	625 000 €

Au 1er janvier 2023, la dette de ces budgets se présentera ainsi :

En cours au 01/01/2023	Nombre d'emprunts	Taux moyen	Durée de vie moyenne	Durée de vie résiduelle
7 460 615 €	12	2,88%	4 ans et 1 mois	7 ans et 10 mois

4.2 Les budgets annexes de l'eau et de l'assainissement et GEMAPI

Depuis 2018, ces budgets sont de la compétence intercommunale. Il s'agit notamment des compétences liées à l'alimentation en eau potable (AEP), à l'assainissement des eaux usées, ou encore la Gestion des eaux et des milieux aquatiques (GEMAPI).

L'équilibre de ces budgets est assuré par le prix du service rendu pour l'eau et l'assainissement et une taxe dédiée pour la GEMAPI.

BUDGET PRINCIPAL CCVH - BUDGET PRIMITIF 2023 - SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES		
011	Charges à caractère général	3 839 665
012	Charges de personnel	11 486 860
014	Atténuation de produits	3 424 498
65	Autres charges de gestion courante	5 793 724
66	Charges financières	453 000
67	Charges exceptionnelles	10 000
68	Provisions pour risques et charges	200 000
022	Dépenses imprévues	
042	Dotations aux amortissements	1 399 031
023	Virement à la section d'investissement	750 000
DEPENSES DE L'EXERCICE		27 356 778

RECETTES		
002	Résultat de fonctionnement reporté	
013	Atténuation de charges	250 000
70	Produits et ventes diverses	2 398 590
73	Impôts et taxes (sauf 731)	21 722 055
731	Fiscalité locale	120 000
74	Dotations Subventions	2 825 950
75	Autres produits de gestion courante	20 183
77	Produits exceptionnels	20 000
RECETTES DE L'EXERCICE		27 356 778

BUDGET PRINCIPAL CCVH - BUDGET PRIMITIF 2023 - SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES		
001	Solde exécution invt reporté	
16	Emprunts, cautionnements	1 950 000
	Opérations d'équipements	8 481 567
27	Autres immobilisations financières	50 000
020	Dépenses imprévues	
RAR21	Restes à réaliser 2021	
DEPENSES DE L'EXERCICE		10 481 567

RECETTES		
10	Dotations, fonds divers (hors 1068)	1 000 000
10	affectation du résultat 2020 (1068)	
13	Subventions d'investissement	2 447 365
16	Emprunts	4 885 171
040	Amortissements	1 399 031
021	Vir. de la section de fonctionnement	750 000
RAR21	Restes à réaliser 2021	
RECETTES DE L'EXERCICE		10 481 567

BUDGET PRINCIPAL CCVH - BUDGET PRIMITIF 2023 - OPERATIONS

Investissement DEPENSES - VOTE PAR OPERATIONS		
N° opération	Dénomination	Montants
0121010101	I-1.Développer une agriculture durable de qualité	85 163
0121010201	I-2.Construire un écosystème local favorable au développement des entreprises et à l'emploi	735 828
0121010301	I-3.Protéger et développer le commerce de proximité	173 000
0121010401	I-4.Développer une économie touristique de qualité	89 225
0121020501	II-5.Planifier et maîtriser le développement urbain	1 284 853
0121020601	II-6.Agir pour la préservation de tous les patrimoines et de la biodiversité	1 089 867
0121020701	II-7.Agir pour une gestion durable de toutes les ressources	599 080
0121030801	III-8.Renforcer l'accueil du jeune enfant	
0121030901	III-9.Poursuivre l'implication aux côtés des acteurs de l'enfance et la jeunesse	
0121031001	III-10.Accompagner la parentalité	
0121031101	III-11.Pérenniser et diversifier l'offre de soins	
0121031201	III-12.Proposer des mobilités douces, adaptées à tous les usages	1 521 280
0121031301	III-13.Soutenir et promouvoir les activités sportives	868 000
0121041401	IV-14.Equilibrer l'implantation territoriale de l'action culturelle	30 000
0121041501	IV-15.Renforcer, développer et élargir les publics de la lecture	183 224
0121041601	IV-16.Expérimenter innover et créer un développement artistique et culturel ancré dans le 21 siècle	721 628
0121051701	V-17.Réseaux et partenariats	90 000
0121061801	VI-18.Moyens communautaires	1 010 419
Total opérations d'investissement		8 481 567

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS

	II
	A

	DEPENSES	RECETTES
VOTE	10 481 567,00	10 481 567,00
	+	+
REPORTS		
Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	0,00	(si solde positif) 0,00
	=	=
Total de la section d'investissement (2)	10 481 567,00	10 481 567,00

	DEPENSES	RECETTES
VOTE	27 356 778,00	27 356 778,00
	+	+
REPORTS		
Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	0,00	(si excédent) 0,00
	=	=
Total de la section de fonctionnement (3)	27 356 778,00	27 356 778,00
	+	+
TOTAL DU BUDGET (4)	37 838 345,00	37 838 345,00

(1) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

III – VOTE DU BUDGET

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE

B

DEPENSES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
	TOTAL	25 090 916,00	0,00	0,00	27 356 778,00	27 356 778,00	0,00	27 356 778,00	III = I + II
011	Charges à caractère général (3)	3 047 029,00	0,00	0,00	3 839 665,00	3 839 665,00	0,00	3 839 665,00	3 839 665,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	10 620 444,00	0,00		11 486 860,00	11 486 860,00		11 486 860,00	11 486 860,00
014	Atténuations de produits	3 424 510,00	0,00		3 424 498,00	3 424 498,00		3 424 498,00	3 424 498,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	4 958 211,00	0,00	0,00	5 793 724,00	5 793 724,00	0,00	5 793 724,00	5 793 724,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		22 050 194,00	0,00	0,00	24 544 747,00	24 544 747,00	0,00	24 544 747,00	24 544 747,00
66	Charges financières	445 000,00	0,00		453 000,00	453 000,00		453 000,00	453 000,00
67	Charges spécifiques (3)	10 000,00	0,00		10 000,00	10 000,00		10 000,00	10 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	200 000,00			200 000,00	200 000,00		200 000,00	200 000,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des dépenses financières		655 000,00	0,00	0,00	663 000,00	663 000,00	0,00	663 000,00	663 000,00
Total des dépenses réelles		22 705 194,00	0,00	0,00	25 207 747,00	25 207 747,00	0,00	25 207 747,00	25 207 747,00
023	Virement à la section d'investissement	1 135 722,00			750 000,00	750 000,00		750 000,00	750 000,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	1 250 000,00			1 399 031,00	1 399 031,00		1 399 031,00	1 399 031,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		2 385 722,00			2 149 031,00	2 149 031,00		2 149 031,00	2 149 031,00
							D002 Résultat reporté ou anticipé (5)		0,00

Total des dépenses de fonctionnement cumulées

27 356 778,00

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Inscrite en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III – VOTE DU BUDGET		III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE		B

RECETTES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	TOTAL	25 642 564,00	0,00	27 356 778,00	27 356 778,00	27 356 778,00
013	Atténuations de charges (2)	285 000,00	0,00	250 000,00	250 000,00	250 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	2 341 482,00	0,00	2 398 590,00	2 398 590,00	2 398 590,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	13 117 819,00	0,00	7 758 870,00	7 758 870,00	7 758 870,00
731	Fiscalité locale	6 909 890,00	0,00	14 083 185,00	14 083 185,00	14 083 185,00
74	Dotations et participations (2)	2 843 373,00	0,00	2 825 950,00	2 825 950,00	2 825 950,00
75	Autres produits de gestion courante (2)	145 000,00	0,00	20 183,00	20 183,00	20 183,00
	Total des recettes de gestion des services	25 642 564,00	0,00	27 336 778,00	27 336 778,00	27 336 778,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (2)	0,00	0,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (2)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00
	Total des recettes réelles	25 642 564,00	0,00	27 356 778,00	27 356 778,00	27 356 778,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre	0,00		0,00	0,00	0,00

R002 Résultat reporté ou anticipé (7)	0,00
--	-------------

Total des recettes de fonctionnement cumulées		27 356 778,00
--	--	----------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040).

(4) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune provision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(7) Inscrite en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III – VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE

A

DEPENSES

Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
TOTAL	8 626 340,00	0,00	0,00	10 481 567,00	10 481 567,00	8 481 567,00	2 000 000,00	10 481 567,00
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des opérations d'équipement (3)	6 576 340,00	0,00	0,00	8 481 567,00	8 481 567,00	8 481 567,00	0,00	8 481 567,00
Total des dépenses d'équipement	6 576 340,00	0,00	0,00	8 481 567,00	8 481 567,00	8 481 567,00	0,00	8 481 567,00
10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	1 950 000,00	0,00	0,00	1 950 000,00	1 950 000,00	1 950 000,00	0,00	1 950 000,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	100 000,00	0,00	0,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00	0,00	50 000,00
020 Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières	2 050 000,00	0,00	0,00	2 000 000,00	2 000 000,00	0,00	2 000 000,00	2 000 000,00
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles	8 626 340,00	0,00	0,00	10 481 567,00	10 481 567,00	8 481 567,00	2 000 000,00	10 481 567,00
040 Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
041 Opérations patrimoniales (7)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (8)								0,00
Total des dépenses d'investissement cumulées								10 481 567,00

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(3) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(4) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET		III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES		A

RECETTES

Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL	8 626 340,00	0,00	10 481 567,00	10 481 567,00	10 481 567,00
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement (hors 138)	1 286 088,00	0,00	2 447 365,00	2 447 365,00	2 447 365,00
16 Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	3 989 530,00	0,00	4 885 171,00	4 885 171,00	4 885 171,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement	5 275 618,00	0,00	7 332 536,00	7 332 536,00	7 332 536,00
10 Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	965 000,00	0,00	1 000 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00
138 Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024 Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières	965 000,00	0,00	1 000 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles	6 240 618,00	0,00	8 332 536,00	8 332 536,00	8 332 536,00
021 <i>Virement de la section de fonctionnement</i>	1 135 722,00		750 000,00	750 000,00	750 000,00
040 <i>Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)</i>	1 250 000,00		1 399 031,00	1 399 031,00	1 399 031,00
041 <i>Opérations patrimoniales (6)</i>	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre	2 385 722,00		2 149 031,00	2 149 031,00	2 149 031,00

R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (7)	0,00
---	-------------

Affectation au compte 1068 (8)	0,00
---------------------------------------	-------------

Total des recettes d'investissement cumulées	10 481 567,00
---	----------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(7) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(8) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

IV – ANNEXES
ANNEXES PATRIMONIALES – SUBVENTIONS VERSEES

IV
B8.1

SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
INVESTISSEMENT (total)					
FONCTIONNEMENT (total)					
657381			OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL	Etablissement de droit public	600 000,00
65748			LA NUIT DES PROS	Association	300,00
65748			FOYER RURAL DE ST BAUZILLE DE LA	Association	1 000,00
65748			COMITE DEPARTEMENTAL HLT CYCLISM	Association	7 000,00
65748			OFFICE CULTUREL VALLEE DE L HERA	Association	45 000,00
65748			DOMAINE EQUESTRE LES 3 FONTAINES	Association	13 300,00
65748			CRU DE MONTEYROUX	Association	3 000,00
65748			HOMO LUDENS ASSOCIES CIVAM	Association	4 000,00
65748			ASSOCIATION SALON DES VINS D ANI	Association	500,00
65748			CIE ALFRED DE LA NEUCHE	Association	3 500,00
65748			COMITE DEPARTEMENTAL 34 TAMBOURI	Association	1 000,00
65748			LA ROUE LIBRE GIGNACOISE	Association	3 000,00
65748			LES POTIERS DE SAINT JEAN DE FOS	Association	4 000,00
65748			ASSOCIATION DES AMIS DU CHEMIN D GUILHEM	Association	9 000,00
65748			MARCHES PAYSANS DE L HERAULT	Association	200,00
65748			FEDERATION FRANCAISE TAMBOURIN	Association	2 000,00
65748			ASSO DEMAIN LA TERRE	Association	7 000,00
65748			LES LUNDIS VIGNERONS	Association	16 000,00
65748			LES FEERIES D ANIANE	Association	800,00
65748			LA SAUCE	Association	1 000,00
65748			LE BARIL	Association	1 500,00
65748			VENTS DANS LES VIGNES	Association	18 000,00
65748			ASSOCIATION INITIATIVE COEUR D H	Association	1 500,00
65748			FAMILLES RURALES	Association	2 000,00
65748			ASSOCIATION DE SAINT JEAN DE FOS	Association	3 000,00
65748			ASSOCIATION CLAVE DEL SOL	Association	3 000,00
65748			ASSOCIATION T AS PAS	Association	2 500,00
65748			TOUT DIT	Association	2 500,00
65748			LES SOUMIAIRES	Association	1 000,00

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
65748			THEATRE POPULAIRE	Association	30 000,00
65748			VALLEE DE L'HE	Association	10 000,00
65748			ASSOCIATION AMIS DE ST	Association	5 000,00
65748			GUILHEM	Association	14 300,00
65748			ASSOCIATION LA DECALEE	Association	500,00
65748			JOUONS EN LUDOTHEQUES	Entrepise	
65748			SYNDICAT DE L AOC GRES	Entrepise	
65748			DE MONPEL	Entrepise	
65748			LES TERRASSES DU LARZAC	Entrepise	
65748			ARIAC	Entrepise	2 000,00

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

IV – ANNEXES

IV

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

B9

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		2,00	0,00	2,00	3,00	0,00	3,00
Directeur général des services	A	2,00	0,00	2,00	1,00	0,00	1,00
Directeur général adjoint des services	A	0,00	0,00	0,00	1,00	0,00	1,00
Directeur général des services techniques	A	0,00	0,00	0,00	1,00	0,00	1,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		81,00	1,80	82,80	57,90	5,80	63,70
Adjoint administratif pal 1 cl	C	8,00	0,00	8,00	6,50	0,00	6,50
Adjoint administratif pal 2 cl	C	10,00	1,00	11,00	7,00	0,00	7,00
Adjoint administratif terr.	C	20,00	0,80	20,80	16,60	1,00	17,60
Attaché	A	13,00	0,00	13,00	5,00	2,00	7,00
Attaché hors classe	A	2,00	0,00	2,00	1,00	0,00	1,00
Attaché principal	A	6,00	0,00	6,00	6,00	0,00	6,00
Directeur territorial	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Rédacteur	B	15,00	0,00	15,00	9,80	2,80	12,60
Rédacteur principal 2 cl	B	6,00	0,00	6,00	5,00	0,00	5,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		89,27	4,58	93,85	68,18	5,00	73,18
Adjoint technique pal 1 cl	C	12,00	0,00	12,00	12,00	0,00	12,00
Adjoint technique pal 2 cl	C	25,27	3,22	28,49	24,28	1,00	25,28
Adjoint technique territorial	C	25,00	0,50	25,50	19,00	0,00	19,00
Agent de maîtrise	C	3,00	0,86	3,86	3,00	0,00	3,00
Agent de maîtrise principal	C	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
Ingénieur	A	4,00	0,00	4,00	3,00	1,00	4,00
Ingénieur hors classe	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Ingénieur principal	A	2,00	0,00	2,00	1,00	0,00	1,00
Technicien	B	7,00	0,00	7,00	0,90	3,00	3,90
Technicien principal de 1 cl	B	5,00	0,00	5,00	3,00	0,00	3,00
Technicien principal de 2 cl	B	2,00	0,00	2,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE SOCIALE (d)		16,00	2,63	18,63	14,23	2,00	16,23
Agent spéc pal écoles mat 1 cl	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Agent spéc pal écoles mat 2 cl	C	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Conseiller socio-éducatif	A	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Educateur de jeunes enf. cl ex	A	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Educateur ter. jeunes enfants	A	11,00	2,63	13,63	11,23	2,00	13,23
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		18,00	7,46	25,46	18,53	2,66	21,19
Auxiliaire puériculture cl. nl	B	11,00	3,83	14,83	9,90	2,66	12,56
Auxiliaire puériculture cl.sup	B	4,00	2,77	6,77	4,77	0,00	4,77
Cadre de santé	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
Infirmier en soins généraux	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Infirmier soins gén hors class	A	0,00	0,86	0,86	0,86	0,00	0,86
Puéricultrice	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		12,00	12,21	24,21	13,33	3,66	16,99
Adjoint du patrimoine pal 2 cl	C	0,00	0,80	0,80	0,00	0,00	0,00
Assistant conservation pal 2c	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Assistant de conservation	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Assistant ens. art. pal 1er cl	B	3,00	3,18	6,18	4,33	0,00	4,33
Assistant ens. art. pal 2è cl	B	2,00	5,78	7,78	3,00	1,71	4,71
Assistant ens. artistique	B	0,00	2,45	2,45	0,00	1,95	1,95
Bibliothécaire territorial	A	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Conservateur (bibliothèque)	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Professeur ens. art. Hcl.	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Professeur ens. art. cl.N	A	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		16,00	10,93	26,93	17,30	1,00	18,30
Adjoint d'animation pal 2 cl	C	5,00	4,97	9,97	6,72	0,00	6,72
Adjoint territorial animation	C	7,00	5,96	12,96	8,58	0,00	8,58
Animateur	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Animateur principal de 1ère cl	B	2,00	0,00	2,00	1,00	0,00	1,00
Animateur principal de 2ème cl	B	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
D.G.A.S. 40 à 150.000 hab.	A	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		233,27	39,61	272,88	189,47	20,12	209,59

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant. « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXES

IV

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

B9

D1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		Fondement du contrat (4)	CONTRAT
			Index (8)	Euros		
Agents occupant un emploi permanent (6)						
Adjoint administratif terr.	C	ADM	0	0,00	3-2	CDD
Adjoint technique pal 2 cl	C	TECH	412	0,00	3-2	CDD
Animateur principal de 2ème cl	B	ANIM	390	0,00	3-3-2°	CDD
Assistant ens. art. pal 2è cl	B	CULT	356	0,00	A	A
Assistant ens. art. pal 2è cl	B	CULT	356	0,00	3-2	CDD
Assistant ens. art. pal 2è cl	B	CULT	361	0,00	3-2	CDD
Assistant ens. art. pal 2è cl	B	CULT	356	0,00	3-2	CDD
Assistant ens. art. pal 2è cl	B	CULT	361	0,00	3-2	CDD
Assistant ens. artistique	B	CULT	352	0,00	3-2	CDD
Assistant ens. artistique	B	CULT	352	0,00	3-2	CDD
Assistant ens. artistique	B	CULT	352	0,00	3-2	CDD
Attaché	A	ADM	575	0,00	3-4	CDI
Attaché	A	ADM	605	0,00	A	A
Auxiliaire puériculture cl. nl	B	MS	452	0,00	3-4	CDI
Auxiliaire puériculture cl. nl	B	MS	352	0,00	3-2	CDD
Auxiliaire puériculture cl. nl	B	MS	352	0,00	3-2	CDD
Educateur ter. jeunes enfants	A	S	390	0,00	3-2	CDD
Educateur ter. jeunes enfants	A	S	352	0,00	3-2	CDD
Ingénieur	A	TECH	637	0,00	3-3-2°	CDD
Rédacteur	B	ADM	369	0,00	3-3-2°	CDD
Rédacteur	B	ADM	352	0,00	3-2	CDD
Rédacteur	B	ADM	369	0,00	3-3-2°	CDD
Technicien	B	TECH	369	0,00	3-3-2°	CDD
Technicien	B	TECH	352	0,00	3-2	CDD
Technicien	B	TECH	477	0,00	3-3-2°	CDD
Agents occupant un emploi non permanent (7)						
Adjoint administratif terr.	C	ADM	352	0,00	3-1	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	352	0,00	3-1	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	352	0,00	3-1	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	352	0,00	3-1	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	352	0,00	3-1	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	352	0,00	3-1	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	343	0,00	3-1	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	352	0,00	3-1	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	352	0,00	3-1	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	352	0,00	3-1	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	352	0,00	3-1	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	352	0,00	3-1	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	352	0,00	3-1	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	352	0,00	3-1	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	352	0,00	3-1	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	352	0,00	3-1	CDD

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Index (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Adjoint technique territorial	C	TECH	343	0,00	3-1	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	352	0,00	3-1	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	352	0,00	3-1	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	352	0,00	3-1	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	352	0,00	3-1	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	352	0,00	3-1	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	352	0,00	3-1	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	352	0,00	3-1	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	352	0,00	3-1	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	352	0,00	3-1	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	352	0,00	3-1	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	352	0,00	3-1	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	352	0,00	3-1	CDD
Apprenti		OTR	0	0,00	A	A
Apprenti		OTR	0	0,00	A	A
Apprenti		OTR	0	0,00	A	A
Apprenti		OTR	0	0,00	A	A
Assistant ens. art. pal 2è cl	B	CULT	379	0,00	3-2	CDD
Attaché	A	ADM	575	0,00	A	A
Attaché principal	A	ADM	946	0,00	110	CDD
Infirmier en soins généraux	A	MS	577	0,00	3-1	CDD
Ingénieur	A	TECH	419	0,00	A	A
Rédacteur	B	ADM	503	0,00	A	A
Rédacteur	B	ADM	361	0,00	A	A
Technicien	B	TECH	361	0,00	A	A
Technicien	B	TECH	355	0,00	A	A
Technicien	B	TECH	361	0,00	3-a°	CDD
Technicien	B	TECH	441	0,00	A	A
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
 TECH : Technique.
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social.
 MS : Médico-social.
 MT : Médico-technique.
 SP : Sportif.
 CULT : Culturel
 ANIM : Animation.
 PM : Police
 OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Moif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :
 3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité
 3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité
 3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...)
 3-2 : vacance temporaire d'un emploi
 3-3 : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes
 3-3-1° : emplois de niveau de la catégorie A, lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
 3-3-2° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaires et des groupements composés de communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaires et de groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
 3-3-3° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
 3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.

38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels
110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
110-1 : collaborateurs de groupes d'étus.
A : autres (préciser).

- (5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).
- (6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.
- (7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.
- (8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

A VOTER LIGNE PAR LIGNE - BUDGET PRINCIPAL - BUDGET PRIMITIF 2023

Fonctionnement DEPENSES			
		BP2023	Résultats du vote
011	Charges à caractère général	3 839 665	Adopté à l'unanimité
012	Charges de personnel	11 486 860	Adopté à l'unanimité
014	Atténuation de produits	3 424 498	Adopté à l'unanimité
65	Autres charges de gestion courante	5 793 724	Adopté à l'unanimité
66	Charges financières	453 000	Adopté à l'unanimité
67	Charges exceptionnelles	10 000	Adopté à l'unanimité
68	Provisions pour risques et charges	200 000	Adopté à l'unanimité
022	Dépenses imprévues		
042	Dotations aux amortissements	1 399 031	Adopté à l'unanimité
023	Virement à la section d'investissement	750 000	Adopté à l'unanimité
DEPENSES DE L'EXERCICE VOTE		27 356 778	

Fonctionnement RECETTES			
		BP2023	Résultats du vote
002	Résultat de fonctionnement reporté		
013	Atténuation de charges	250 000	Adopté à l'unanimité
70	Produits et ventes diverses	2 398 590	Adopté à l'unanimité
73	Impôts et taxes	21 722 055	Adopté à l'unanimité
731	Fiscalité locale	120 000	Adopté à l'unanimité
74	Dotations Subventions	2 825 950	Adopté à l'unanimité
75	Autres produits de gestion courante	20 183	Adopté à l'unanimité
77	Produits exceptionnels	20 000	Adopté à l'unanimité
RECETTES DE L'EXERCICE VOTE		27 356 778	

Investissement DEPENSES HORS OPERATION			
		BP2023	Résultats du vote
001	Solde exécution invt reporté		
16	Emprunts, cautionnements	1 950 000	Adopté à l'unanimité
20	Immobilisations incorporelles		
204	Subventions d'investissements		
21	Immobilisations corporelles		
23	Immobilisations en cours de construction		
27	Autres immobilisations financières	50 000	Adopté à l'unanimité
	Opérations d'équipements	8 481 567	Adopté à l'unanimité
Total dépenses d'inv hors opérations		10 481 567	Adopté à l'unanimité

Investissement RECETTES TOTALES (Inclus opérations)			
		BP2023	Résultats du vote
10	Dotations, fonds divers (hors 1068)	1 000 000	Adopté à l'unanimité
10	affectation du résultat 2020 (1068)		
13	Subventions d'investissement	2 447 365	Adopté à l'unanimité
16	Emprunts	4 885 171	Adopté à l'unanimité
040	Amortissements	1 399 031	Adopté à l'unanimité
021	Vir. de la section de fonctionnement	750 000	Adopté à l'unanimité
RECETTES DE L'EXERCICE		10 481 567	Adopté à l'unanimité

A VOTER LIGNE PAR LIGNE - BUDGET PRINCIPAL - BUDGET PRIMITIF 2023

Investissement DEPENSES - VOTE PAR OPERATIONS			
N° opération	Dénomination	BP2023	Résultats du vote
0112101021	I-1.Développer une agriculture durable de qualité	85 163	Adopté à l'unanimité
0121010221	I-2.Construire un écosystème local favorable au développement des entreprises et à l'emploi	735 828	Adopté à l'unanimité
0121010321	I-3.Protéger et développer le commerce de proximité	173 000	Adopté à l'unanimité
0121010421	I-4.Développer une économie touristique de qualité	89 225	Adopté à l'unanimité
0121020521	II-5.Planifier et maîtriser le développement urbain	1 284 853	Adopté à l'unanimité
0121020621	II-6.Agir pour la préservation de tous les patrimoines et de la biodiversité	1 089 867	Adopté à l'unanimité
0121020721	II-7.Agir pour une gestion durable de toutes les ressources	599 080	Adopté à l'unanimité
0121030821	III-8.Renforcer l'accueil du jeune enfant		
0121030921	III-9.Poursuivre l'implication aux côtés des acteurs de l'enfance et la jeunesse		
0121031021	III-10.Accompagner la parentalité		
0121031121	III-11.Pérenniser et diversifier l'offre de soins		
0121031221	III-12.Proposer des mobilités douces, adaptées à tous les usages	1 521 280	Adopté à l'unanimité
0121031321	III-13.Soutenir et promouvoir les activités sportives	868 000	Adopté à l'unanimité
0121041421	IV-14.Equilibrer l'implantation territoriale de l'action culturelle	30 000	Adopté à l'unanimité
0121041521	IV-15.Renforcer, développer et élargir les publics de la lecture	183 224	Adopté à l'unanimité
0121041621	IV-16.Expérimenter innover et créer un développement artistique et culturel ancré dans le 21 siècle	721 628	Adopté à l'unanimité
0121051721	V-17.Réseaux et partenariats	90 000	Adopté à l'unanimité
0121061821	VI-18.Moyens communautaires	1 010 419	Adopté à l'unanimité
Total opérations d'investissement		8 481 567	Adopté à l'unanimité
TOTAL Dépenses investissement		10 481 567	Adopté à l'unanimité

Code INSEE

ARRETE - SIGNATURES

Nombre de membres en exercice : 48
 Nombre de membres présents : 40 présents
 Nombre de suffrages exprimés : 46
 Procuration : 6

Présenté par le Président

VOTES : unanimité Pour : 46 Contre : 0

Date de convocation : 05/12/2022


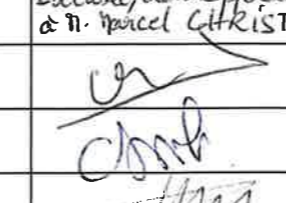
Le Président



Délibéré par le Conseil communautaire réuni en session

A Gignac, le 12 décembre 2022

Le Conseil communautaire

Commune	Nom		Présent	SIGNATURE
ANIANE	Philippe	SALASC		
ANIANE	Nicole	MORERE		
ANIANE	Nicolas	ROUSSARD		
AUMELAS	Ronny	PONCE	Sandrine LOUKANI (suppléante)	
ARBORAS	Marie-Françoise	NACHEZ	Cécile LEMOINE (suppléante)	
ARGELIERS	Pierre	AMALOU	Florence LAUSSEL (suppléante)	
BELARGA	José	MARTINEZ	Cécile LANGREE (suppléante)	
CAMPAGNAN	Jean-Marc	ISURE	Jean-Manuel YORIS (suppléant)	
GIGNAC	Jean-François	SOTO		
GIGNAC	Martine	LABEUR		
GIGNAC	Olivier	SERVEL		
GIGNAC	Marie-Hélène	SANCHEZ		
GIGNAC	Philippe	LASSALVY BOUGARD-BRUN		
GIGNAC	Stéphanie	BRUN		
GIGNAC	Marcel	CHRISTOL		
JONQUIERES	Bernard	GOUZIN	Jean-Louis RANDON (suppléant)	
LA BOISSIERE	Jean-Claude	CROS	Danielle HOCHART (suppléante)	
LAGAMAS	Christian	VILOING	Pierre ANCIAN (suppléant)	Excusé
LE POUGET	Thibaut	BARRAL		
LE POUGET	Josette	CUTANDA		
MONTARNAUD	Jean-Pierre	PUGENS		

Commune	Nom		Présent	SIGNATURE
MONTARNAUD	Valérie	BOUYSSOU		
MONTARNAUD	Anthony	GARCIA		
MONTARNAUD	Laurent	ILLUMINATI		
MONTPEYROUX	Claude	CARCELLER	Catherine GIL (suppléante)	Excusé
PLAISSAN	Béatrice	FERNANDO	Bernard PINGAUD (suppléant)	
POPIAN	Marie-Agnès	SIBERTIN-BLANC	Gilles BOULOUYS (suppléant)	
POUZOLS	Véronique	NEIL	Francis RICARD (suppléant)	
PUECHABON	Xavier	PEYRAUD	Christelle AVIAT (suppléante)	
PUILACHER	Martine	BONNET	Benoît FULCRAND (suppléant)	
ST ANDRE DE SANGONIS	Jean Pierre	GABAUDAN		Excusée, donne procuration à M. Yannick VERNIERES
ST ANDRE DE SANGONIS	Roxane	MARC		
ST ANDRE DE SANGONIS	Yannick	VERNIERES		
ST ANDRE DE SANGONIS	Chantal	DUMAS		
ST ANDRE DE SANGONIS	Henry	MARTINEZ		Excusée, donne procuration à M. Henry MARTINEZ
ST ANDRE DE SANGONIS	Christine	SANCHEZ		
ST ANDRE DE SANGONIS	Yves	GUIRAUD		
ST BAUZILLE DE LA SYLVE	Gregory	BRO	Pascal THEVENIAUD (suppléant)	Excusée, donne procuration à M. Pascal BRO
ST GUIRAUD	Daniel	REQUIRAND	Bernard CAUMEIL (suppléant)	
ST GUILHEM LE DESERT	Robert	SIEGEL	Jean-Philippe MORESMAU (suppléant)	
ST JEAN DE FOS	Pascal	DELIEUZE		Excusée, donne procuration à M. Jean-Pierre GABAUDAN
ST JEAN DE FOS	Jocelyne	KUZNIK		Excusée,
ST PARGOIRE	Jean-Luc	DARMANIN		
ST PARGOIRE	Monique	GIBERT		
ST PAUL ET VALMALLE	Jean-Pierre	BERTOLINI	Evelyne GELLY (suppléante)	
ST SATURNIN DE LUCIAN	Florence	QUINONERO	Monique VIALLA (suppléante)	
TRESSAN	Daniel	JAUDON	Sylvie MOYANO (suppléante)	Excusé, donne procuration à M. José MARTINEZ
VENDEMIAN	David	CABLAT	Christine FAUCILHON (suppléante)	

Certifié exécutoire par le Président

, compte tenu de la transmission en préfecture le 16.12.22

Et de la publication, le 15.12.22

A Gignac

le 15.12.22

